



**RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :**

Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

Courriel de soumission :

[soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 004 À UNE  
INVITATION À SOUMISSIONNER  
DEMANDE D'OFFRES À  
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**

Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

<b>Titre :</b> Services de génie multidisciplinaire – Parcs nationaux des montagnes d'Alberta et de Colombie-Britannique	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P468-23-0001/A	<b>Date :</b> 15 août 2023
<b>N° de modification :</b> 004	
<b>N° de référence du client :</b>	

<b>L'invitation prend fin :</b> À : 14h00 Le : 29 août 2023	<b>Fuseau horaire :</b> HAR
---	--------------------------------

<b>F.A.B.:</b> Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>
---

<b>Adresser toute demande de renseignements à :</b> Rebecca Chen
<b>N° de téléphone :</b> 587-439-3529
<b>Courriel :</b> <a href="mailto:rebecca.chen@pc.gc.ca">rebecca.chen@pc.gc.ca</a>
<b>Destination des biens, services et travaux de construction :</b> Voir aux présentes

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de téléphone :</b>	<b>Courriel :</b>
<b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 004

Cet amendement vise à :

- A. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- B. Apporter des modifications aux documents d'appel d'offres.

### A. Questions et réponses

- Q35.** Référence : page 84. PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, 1. EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE. PC souhaite-t-il des descriptions de projets distinctes dans cette section ou un renvoi aux descriptions de projets dans les catégories de projets? Dans le premier cas, le même niveau de détail que celui décrit à la page 95 est-il attendu?
- R35.** La PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion est distincte de la PARTIE B : Évaluation technique et ne doit pas suivre le même format de description du projet. En répondant aux catégories de la PARTIE A, l'offrant peut présenter son expérience comme il l'entend. Il lui est rappelé que Parcs Canada ne fera aucune supposition concernant les aspects non déclarés ou implicites.
- Q36.** Référence : page 84. PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, 2. RESPONSABLE PRINCIPAL (CONTACT PRINCIPAL AVEC LE CHARGÉ DE PROJET DE PC) La limite de trois pages pour le curriculum vitae de cette personne est-elle considérée comme faisant partie de la limite de 4 pages de la PARTIE A ou est-elle comptée séparément? Les mêmes exigences relatives aux C.V. des personnes-ressources de la page 96 s'appliquent-elles, à l'exception des 15 ans (au lieu de 10 ans) d'expérience pertinente?
- R36.** La limite de trois pages pour le C.V. du responsable principal/contact principal s'ajoute à la limite de pages (désormais portée à 8 pages, voir ci-dessous) pour les réponses aux autres catégories de la PARTIE A. Le format du C.V. et les informations incluses doivent suivre les mêmes instructions que pour les exigences relatives au C.V. des personnes-ressources de la PARTIE B.
- Q37.** Référence : page 85. PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, 3. GESTION DES RESSOURCES ET CAPACITÉ. Veuillez confirmer que l'organigramme ne sera pas pris en compte dans la limite de 4 pages de la PARTIE A?
- R37.** L'organigramme (à inclure conformément à la Q&R26) sera pris en compte dans la limite du nombre de pages de la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, conformément à l'EPEP 2.4.5.
- Q38.** Référence : page 84. PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion. PC envisagerait-il d'augmenter la limite de 4 pages pour cette section à 8 pages afin de donner de suffisamment d'espace pour le contenu de ces cinq sections?
- R38.** Le nombre de pages de la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion est porté à 8 pages.
- Q39.** La Q&R 32 de la modification 2 indique que les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires de toutes les disciplines doivent être titulaires du titre d'ingénieur en Colombie-Britannique ou en Alberta. La section IG 14.1 de la DOC stipule que les membres de l'équipe de l'expert-conseil et les membres du personnel clé doivent être ou pouvoir être accrédités, certifiés ou autorisés pour fournir les services professionnels nécessaires, dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales, dans la province ou le territoire où se déroulera le projet.

- A) Quel est le document qui prévaut concernant les exigences en matière de permis et licences des membres de l'équipe, la DOC ou la modification 2?
- B) Dans la partie 9 Énoncé de travail, Ressources nécessaires, les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires ne sont pas définis spécifiquement comme des personnes ayant le titre d'ingénieur. PC acceptera-t-il du personnel clé ayant une expérience pertinente et des titres autres que celui d'ingénieur?
- C) Compte tenu du niveau de détail demandé pour la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion, PC pourrait-il envisager de porter le nombre de pages à 10?

**R39.**

A) La dernière modification prévaut.

B) Les exigences minimales en matière de titres professionnels pour les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires dans chaque volet disciplinaire sont les suivantes :

Discipline	Titre professionnel requis
Génie civil	ing.
Ingénierie structurale	ing.
Structures du patrimoine	ing. ou architecte membre de l'Ordre
Sciences des bâtiments	ing. ou architecte membre de l'Ordre
Électrotechnique	ing.
Génie mécanique	ing.
Géotechnique	ing. ou géo. professionnel

Conformément à la norme EPEP 3.1.2, le personnel doit indiquer dans la proposition soit la confirmation de sa licence actuelle en Colombie-Britannique et/ou en Alberta, soit la manière dont il compte satisfaire aux exigences provinciales en matière de licence.

C) Le nombre de pages de la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion est porté à 8 pages.

**Q40.** La Q32 de la modification 2 indique que les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires de toutes les disciplines doivent avoir le titre d'ingénieur en Colombie-Britannique ou en Alberta. Toutefois, toutes les disciplines ou catégories d'une discipline ne sont pas nécessairement exercées par un ingénieur (par exemple : catégorie Étude de site et disposition, discipline des sciences des bâtiments, discipline des structures du patrimoine, etc.). Les ingénieurs peuvent également être titulaires d'autres licences pertinentes telles que Professional Licensee (Engineering). Dans les précédentes COC de PC, les technologues ont été autorisés à figurer sur la liste des professionnels de haut niveau et intermédiaires, à condition qu'ils soient accrédités par l'ASET et qu'ils aient les années d'expérience nécessaires pour être considérés comme de haut niveau (au moins 10 ans) ou intermédiaires (au moins 5 ans). PC pourrait-il envisager de reformuler l'exigence comme suit : « Les professionnels de haut niveau et les professionnels intermédiaires doivent avoir un titre et une expérience en rapport avec leur discipline et leur catégorie afin de fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure prescrite par les lois provinciales ou territoriales », ou de préciser les catégories pour lesquelles le titre d'ingénieur est obligatoire et celles pour lesquelles il est souhaitable?

**R40.** Voir R39.B ci-dessus.

**Q41.** Étant donné que la PARTIE A n'autorise que 4 pages pour toutes les sous-sections requises, PC pourrait-il autoriser une page supplémentaire de 11 x 17 pour l'organigramme demandé dans le cadre de la modification 1?

R41. Le nombre de pages de la PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion est porté à 8 pages et l'organigramme doit être inclus dans le nombre de pages initial. Une page 11 x 17 compte pour deux pages.

## B. Modification du dossier d'appel d'offres ou de la demande de soumissions

Dans : **DSO 23-0001, EPEP 2 EXIGENCES DE L'OFFRE**  
Supprimer : **2.5 Exigences spécifiques concernant le format de l'offre**  
Remplacer par :

### 2.5 Exigences spécifiques concernant le format de l'offre

Le nombre maximum de pages (texte et graphiques compris) à soumettre pour les exigences cotées de l'EPEP 3.2 est indiqué ci-dessous :

Limites du nombre de pages	
PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion	<del>4 Pages</del> <b>8 Pages</b>
PARTIE B : Évaluation technique — chaque discipline	2 pages par catégories de projet
PARTIE B : Évaluation technique — C.V.	2 pages par C.V. (1 page pour le personnel de haut niveau, 1 page pour le personnel intermédiaire pour catégories de projet)
PARTIE B : Évaluation technique — pluridisciplinaire (8.1, 8.2, 8.3) (le cas échéant)	5 Pages
PARTIE E : Critères d'avantages sociaux des Autochtones	Pas de limite de page

Les éléments suivants ne sont pas pris en compte dans les limites du nombre de pages mentionnées ci-dessus :

- Lettre de motivation;
- Page de couverture;
- Onglets/diviseurs utilisés pour identifier uniquement les sections de l'offre, à condition qu'ils soient exempts de tout autre texte et/ou graphique;
- Table des matières, y compris les tableaux de correspondance;
- Formulaire de déclaration et d'attestation (annexe A);
- Dispositions relatives à l'intégrité — Documentation requise;
- Page de garde du document de demande d'offre à commandes;
- Page de garde de la (des) révision(s) du document de demande d'offre à commandes;
- Formulaire d'offre de prix (annexe B);
- Cadre des avantages offerts aux Autochtones (partie E).

**Conséquence de la non-conformité : toutes les pages qui dépassent le nombre de pages indiqué ci-dessus et toutes les autres pièces jointes seront retirées de l'offre et ne seront pas transmises aux membres du comité d'évaluation de PC pour évaluation.**

Dans : **DSO 23-0001, PARTIE A : Évaluation de l'entreprise et de la gestion**  
Revise :

N° de l'invitation :  
5P468-23-0001/A

N° de la modification :  
004

Autorité contractante :  
Rebecca Chen

Ver.08.22.2022

N° de référence du client :

Titre :  
Services de génie multidisciplinaire – Parcs nationaux des montagnes d'Alberta et de Colombie-Britannique

---

**Note aux offrants : La section sur la gestion et l'entreprise ne doit pas dépasser ~~4 pages~~ 8 pages.**

**TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**